



Conseil d'administration du CCAS

22 septembre 2025 à 18 h 00

Salle du Puits

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-deux du mois de septembre à dix-huit heures, le Conseil d'administration du CCAS de la commune de LE GAVRE légalement convoqué s'est réuni à la salle du Puits sous la présidence de M. Nicolas OUDAERT, Président, suivant convocation transmise par voie dématérialisée le quinze septembre 2025.

Présents : Mr Nicolas OUDAERT, Mr Arnaud BEAUMAL, Mme Catherine BERTAT, Mme Arlette MORIN, Mme Myriam PELE ARIZA, Mme Sophie RIANT, Mme Cécile RICHET

Excusée ayant donné procuration : Mme Claudie MERCIER ayant donné pouvoir à Mr Nicolas OUDAERT, Mme Ingrid PENHOUET ayant donné pouvoir à Mme Cécile RICHET, Mme Magali TRIVIERE ayant donné pouvoir à Mme Sophie RIANT

Excusée sans procuration : Mme Guénola COUROUSSE

Secrétaire : M. Arnaud BEAUMAL

Le compte-rendu de la précédente réunion de CCAS en date du 2 juin 2025 est validé à l'unanimité.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

1. Attribution de don au CCAS

2. Admission en non valeur

Questions diverses

1. Attribution de don au CCAS

En application de l'article L.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Président du CCAS a le droit d'accepter des dons et legs et de former des demandes en délivrance. L'acceptation de dons relève des attributions du Président en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :

⇒ ACCEPTER les dons listés ci-dessous pour un montant total de don de 6919,45 €

| TIERS | OBJET | Montant |
|-------------------------------------|--------------|------------------|
| Comité des Fêtes | Don au CCAS | 6179,95 € |
| M. Gordet Michel | Don au CCAS | 15,00 € |
| Bibliothèque De la forêt aux livres | Don au CCAS | 724,50 € |
| | TOTAL | 6919,45 € |

⇒ **DIRE** que la recette sera imputée à l'article 756 de la section de Fonctionnement du budget CCAS.

2. Admission en non valeur

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée que Madame la Comptable Publique, par courrier électronique en date du 2 juillet 2025, lui demande de présenter au Conseil d'administration l'état de produits en non-valeur.

En vertu des dispositions réglementaires qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au receveur, agent de l'État, et à lui seul de procéder, sous le contrôle de l'État, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il s'agit, en l'espèce, de créances pour lesquelles le Comptable du Trésor n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui, et ce pour différentes raisons : personnes insolubles, parties sans laisser d'adresse, somme trop minime pour faire l'objet de poursuite.

L'objet et le montant des titres à admettre en non-valeur sont définis dans le tableau joint en annexe et portent sur un montant global de 27,19 €.

Une fois prononcée, l'admission en non-valeur donne lieu à un mandat émis au titre 6541 du budget concerné de l'exercice.

Aucun moyen de poursuite n'étant possible, il appartient au Conseil d'administration de statuer sur l'admission en non-valeur de la totalité des créances susvisées.

Considérant l'exposé du rapporteur,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :

⇒ **DECIDER** de l'admission en non-valeur de la somme de 27,19 € correspondant à des recettes de 2017 qui n'ont pu être encaissées, telles que détaillées en annexe

⇒ **DIRE** que cette dépense sera inscrite au compte 6541 du budget du CCAS de l'exercice en cours

Questions diverses

Aide d'urgence

4 bons alimentaires de 100€ ont été délivrés à des demandeurs suivis par l'EDS de Blain ou par l'association Les Eaux Vives.

Bilan du thé dansant du 22 juin 2025

Nombre de participants : 74

Dépenses : 768,85 €

- Boissons + brioche : 287,34 €
- Animation : 481,51 €

Recettes : 724,50 €

Semaine bleue du 28 septembre au 10 octobre 2025

Plusieurs animations se tiendront sur notre commune.

- Le Mardi 7 octobre : des personnes peuvent s'inscrire en mairie pour aller déjeuner avec les enfants au restaurant scolaire (maximum 5 personnes, repas facturé 7 €)
- Le jeudi 9 octobre : dictée géante à la salle du Puits de 15 h à 16 h
- Le jeudi 9 octobre à la salle du Puits de 16 h à 17 h Escape Game cérébral
- Le vendredi 10 octobre : une Animation « Les Olympiades Nature intergénérationnelles » est prévue par la résidence du Martrais (CAP LAN), l'Animation Sportive Départementale, le Service Prévention Déchets de Pays de Blain Communauté et l'association Chemins d'avenir animée par le CLIC

Repas des aînés le jeudi 20 novembre 2025.

- Choix du menu pour le repas des aînés
- Le devis est de 29 € (+ que prévu), car le fromage a été rajouté. Pour mémoire, la facture du repas 2024 était de 25,37 € par personne TTC, fromage inclus.
- Malgré cela, ce devis est moins cher que les années passées car nous avons l'apéritif qui est compris dans le menu.
- Livraison et enlèvement de la vaisselle inclus
- Information aux membres du CCAS qu'ils seront contactés pour venir chercher les invitations en Mairie

Prochaines dates de CA 2025 : 1^{er} décembre 2025, 2 mars 2026 (vote du budget CCAS)

Monsieur le Président indique que la séance est terminée. La séance est levée à 18 h 50.

Le Président,

Nicolas OUDAERT



Le secrétaire de séance,

Arnaud BEAUMAL

